

## Bienvenue

à la Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme LOCI

Supplément au Guide d'accueil de l'étudiant à la Faculté LOCI

## site de TOURNAI

En février 2017, la Faculté a quitté les locaux des écoles Saint-Luc à Ramegnies-Chin pour intégrer le centre de Tournai. C'est dans le quartier Saint-Jean que l'agence Aires Mateus, de renommée internationale, a conçu un projet qui fait lien entre des bâtiments du XIXème siècle et un hôtel particulier du XVIIème siècle. Un superbe projet pour accueillir des étudiants en architecture !



Ce supplément au guide s'adresse exclusivement aux étudiants de la **Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme LOCI – site de Tournai**. Les informations reprises sont actualisées au 25 janvier 2017 et sont susceptibles de subir des modifications ultérieures.

Bonne année académique !



## Table des matières

<b><u>Bienvenue</u></b> .....	<b>3</b>
<b><u>1. La pédagogie, en quelques mots</u></b> .....	<b>4-9</b>
1.1 par le projet d'architecture...	
...et les événements autour du projet d'architecture	
La semaine d'archi	
La charrette verticale	
Les PROFESSEURS INVITES	
Les concours	
1.2 par les matières théoriques	
1.3 au travers des questions d'architecture et du Travail de Fin d'Etude	
1.4 par la mise en situation, l'ouverture sur le monde culturel et professionnel : stages, voyages, conférences,....	
<b><u>2. Le programme d'études</u></b> .....	<b>10</b>
Les cours en premier bloc annuel	
<b><u>3. Votre emploi du temps</u></b> .....	<b>11</b>
Le calendrier, les horaires des cours, la présence aux cours	
<b><u>4. A propos des programmes de cours</u></b> .....	<b>10-11-13</b>
4.1 Les crédits	
4.2 Les inscriptions, les programmes de cours, les examens	
4.3 Les prérequis	
4.4 Le règlement des études et des examens	
<b><u>5. Les échanges internationaux</u></b> .....	<b>13</b>
<b><u>6. Les services</u></b> .....	<b>13-21</b>
6.1 Le BdE	
6.2 Les locaux, le parc et le parking : occupation et utilisation	
6.3 Le règlement d'occupation des locaux	
6.4 Bibliothèque d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (BAIU)	
6.5 Centre de documentation technique et matériauthèque à usage pédagogique	
6.6 Les supports de cours	
6.7 Le service d'aide	
6.8 Le service « Logements »	
6.9 Reproduction et impression de documents	
6.10 Sport	
6.11 Culture	
6.12 Infirmerie	
6.13 A.S.B.L. « Bar archi »	
<b><u>7. Renseignements pratiques</u></b> .....	<b>21-25</b>
7.1 Adresses, contacts et heures d'ouverture et d'accès	
7.2 Les lieux : situation géographique, accessibilité, les locaux, parking, vélos,...	
7.3 Les locaux actuels	
7.4 La nouvelle implantation de la faculté au centre de Tournai	

## Bienvenue

Votre entrée au sein de la faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale & d'urbanisme LOCI, vous ouvre les portes d'un nouvel **univers**.

### **Un monde de questionnement,**

Un monde où il n'existe plus de vérité, plus de certitudes, vos doutes deviendront vos meilleurs alliés !

A l'issue de vos cinq années d'enseignement, votre regard sur les choses va se transformer radicalement et de façon irréversible, vous ne sortirez pas indemne, « Idem » de ce voyage.

Une mutation profonde vous est promise.

L'architecture est selon la formule consacrée **l'art de la synthèse**.

Une synthèse entre savoir & savoir-faire,

Une synthèse entre théorie & pratique.

Une Synthèse entre des connaissances techniques d'une expérimentation par le projet d'architecture et les moyens d'expression.

5 années pour acquérir une connaissance et une maîtrise de votre propre **processus de conception**.

**L'architecture**, ou comment passer d'une idée abstraite, à un projet concret.

Tout au long de votre formation vous allez être confronté à différentes paroles d'enseignants. Vous allez approfondir des disciplines déjà rencontrées, en découvrir des nouvelles, au travers desquelles vous allez nourrir votre réflexion, construire votre personnalité et forger votre engagement dans l'architecture.

L'architecte est un **acteur engagé au service de la société**.

La formation, que nous vous proposons, va vous amener progressivement à l'autonomie. Elle passera par l'apprentissage des outils de conception, comme le dessin manuel, le dessin numérique, la vidéo, mais aussi au travers de la constitution d'un bagage culturel, fondé sur les cours d'histoire de l'art, de la théorie de l'architecture, des conférences et des voyages qui ponctuent chaque année d'étude.

Au terme de cette initiation, la faculté vous offre aujourd'hui la possibilité de vous insérer dans le monde professionnel ou bien de prolonger vos études dans la recherche.

Je vous souhaite au nom de tous les enseignants et membres de la faculté LOCI, une excellente année académique.

Olivier Laloux

Vice-doyen

UCL- Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale & d'urbanisme LOCI Site de ST Luc TOURNAI

# 1. La pédagogie, en quelques mots

## Enseignement de l'ARCHITECTURE

- 1.1 par le PROJET et les événements autour du projet d'architecture en atelier
- 1.2. par les MATIÈRES THÉORIQUES,  
= connaissances mises au service de la créativité, de la conception > transversalité, en auditoire
3. au travers de la QUESTION D'ARCHITECTURE et du TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDE  
= articulation entre le projet et la théorie
4. Par la mise en situation, L'OUVERTURE SUR LE MONDE culturel et professionnel : conférences, voyages, stages,...



### Les options et orientations:

- Art
- Histoire et théorie
- Société, villes, territoires
- Patrimoine
- Environmental design
- Structure
- Questions d'architecture

### 1.1 par le PROJET d'architecture...

Dès le début de la formation, et tout au long des cinq années d'études, c'est par des exercices répétés, individuels et en groupes, que s'acquiert la capacité de concevoir et de proposer des projets d'architecture répondant à des problèmes particuliers et empreints des qualités fonctionnelles, humaines, techniques et esthétiques souhaitées. Progressivement au cours des années d'études, les questions proposées au sein des ateliers couvriront les échelles allant de l'ergonomie au territoire, en vue de les synthétiser dans un projet d'architecture.

Cet apprentissage s'exerce au sein des ateliers d'architecture qui développent le dialogue personnalisé entre les enseignants et les étudiants et où s'acquiert le savoir-faire nécessaires. Les projets d'architecture font, systématiquement, l'objet d'une évaluation continue tout au long de l'année par des jurys composés à la fois d'enseignants de la faculté, toutes disciplines confondues, et de personnalités extérieures.

Moments forts du parcours académique, les jurys permettent à l'étudiant de faire la synthèse de sa démarche et d'évaluer en profondeur le niveau de son apprentissage.



## ...et par les événements autour du PROJET d'architecture :

### La SEMAINE d'architecture

Durant une semaine, chaque atelier élabore un projet d'architecture de façon intensive. L'expérimentation passe par des exercices en loges et/ou à l'échelle 1/1.



### La CHARRETTE verticale

Par ailleurs, les étudiants des trois sites de la Faculté organisent chaque année une manifestation commune appelée « charrette verticale ». Organisée pendant un week-end dans un même lieu, elle permet la confrontation amicale et studieuse entre les étudiants autour d'une thématique architecturale et/ou urbanistique commune. Un jury constitué par des enseignants des trois sites et une rencontre festive clôturent la manifestation.

### Les PROFESSEURS INVITÉS

*« Un lieu d'enseignement supérieur est un lieu d'échange, perpétuellement en mouvement, un espace où diverses paroles peuvent coexister. Un lieu ouvert sur la discipline enseignée et sur le monde. Un lieu où règne un esprit plutôt qu'une doctrine. Un lieu qui se nourrit de convictions, de doutes et d'incertitudes.*

*L'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc de Wallonie à Tournai a, depuis des décennies, cherché à s'ouvrir et à créer en son sein un débat, alimenté à la fois par les enseignants de l'institut et par les intervenants extérieurs. Dès les années 70, sous l'impulsion du Directeur de l'époque François Piette, Jean Dubuisson, Pierre Pinsard et Pierre Vago, suivis par Jean Willerval, sont venus en professeurs invités à l'Institut. Ils y ont transmis leur savoir-faire d'architecte, aidés en cela par les ingénieurs Stéphane Du Château et Pierre Malinovski. Plus tard, sous l'impulsion de Michel Tilman, le flambeau a été repris par Yves Lepère et Michel Corajoub, Carlos Ferrater, Franco Purini, Henri Ciriani, Roland Schweitzer et Jordi Farrando, qui ont proposé aux étudiants de quatrième et de cinquième année des thématiques de projet, les guidant sur les pistes du territoire, de l'abstraction, du site romain de la Velia, d'une approche pédagogique particulière, de la construction en bois ou de l'espace public. Ces dernières années, ce sont les architectes Luigi Snozzi, Aurelio Galfetti, François Deslaugiers, Esteban Bonell, Felix Claus, Hans Kollhoff, et Jean-Marc Ibos & Myrto Viart qui ont nourri notre réflexion sur l'architecture en nous proposant les regards qui sont les leurs.*

*L'institut a également eu la chance d'accueillir des conférenciers de choix, architectes ou personnalités issues d'autres disciplines. Ainsi les interprétations du Re Aedificatori de Alberti n'ont plus de secret pour nous depuis le passage du philosophe Bruno Queysanne qui, lors d'une autre conférence, a mis en parallèle les architectures de Loos et du philosophe Wittgenstein. Les exposés de Bernardo Secchi nous ont initiés à la rationalité minimale de Sienne et à la démarche spécifique adoptée dans l'élaboration de ses propres projets urbanistiques et architecturaux. Jan Hoet a défendu avec enthousiasme le concept « glocal » à mi-chemin entre le particularisme et l'universel. Georges Baines nous a promenés dans les entrailles de la maison Guette de Corbu, dans les méandres du Palais des Beaux-Arts de Horta ou chez Perret, grâce à ses projets de restauration. Rudy Ricciotti nous a mis face à une architecture d'une grande force et un propos qui ne l'est pas moins. Jacques Gubler nous a permis de traverser la carrière de Robert Maillart alors que Sylvain Dubuisson nous a emmenés dans la dimension du design. Laurent Ney s'est positionné là où architecture et ingénierie se rejoignent. Quel souvenir laissé par Riccardo Petrella qui, deux heures durant, a captivé un auditoire en défendant le bien commun. Que de moments intenses passés avec Augustin Berque et l'oekoumène. Thierry de Duve, quant à lui, a essayé de nous familiariser avec le monde d'Emmanuel Kant.*

*Les professeurs invités sont d'un apport essentiel dans un lieu d'enseignement et ce, à plusieurs titres. D'abord, avec leur venue, un événement se crée dans l'Institut, une mise en situation, une rencontre marquante, provoquant l'engouement et l'enthousiasme sans lesquels il ne peut être question d'architecture. Ensuite, ils proposent aux étudiants et aux enseignants de travailler sur une question*

*précise durant un laps de temps assez court d'un mois. Les professeurs invités confrontent les étudiants des années master à un discours, à une méthode et à une prise de position affirmée, qui les amènent à leur tour à se situer et à se confronter dans un échange critique lors du jury. Enfin, ils nous guident à travers leur travail, explicitant leur démarche d'architecte lors de la conférence de clôture, ouverte à tous. Les conférenciers de leur côté contribuent à cette effervescence en nous permettant d'aborder des disciplines connexes à l'architecture et à élargir, à faire évoluer notre regard sur le monde. .... »*  
WITTEVRONGEL B., *Traces, Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc Tournai, 2008*



Depuis l'intégration de l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc à l'UCL, la Faculté d'Architecture, d'Ingénierie Architecturale, d'Urbanisme -site de Tournai- perpétue ces rencontres pédagogiques.

Les étudiants de Master ont l'occasion, chaque année, de développer un projet particulier sous la direction du professeur invité; ils s'enrichissent d'un regard, d'une approche pédagogique différente, nourrissant leur travail de la rencontre d'architectes et d'ingénieurs de renom. Dernièrement, nous avons eu l'honneur de recevoir les architectes Lacaton et Vassal ainsi que Gigon et Guyer, l'ingénieur Jürg Conzett, l'architecte Peter Saint-John,

l'ingénieur-architecte Klaas De Rycke de l'agence Bollinger & Grohmann, l'architecte portugais Manuel Aires Mateus, l'ingénieur-architecte Philippe Viérin, l'architecte Christian Rapp (Rapp+Rapp), l'architecte Winy Maas de l'agence MVRDV et l'architecte madrilène Alberto Campo Baeza.

L'échange lors du jury ouvert à tous les étudiants, ainsi que la conférence de clôture sont des moments d'apprentissage pour tous.

1997 Carlos Ferrater  
1998 Franco Purini  
1999 Henri Ciriani  
2000 Jordi Farrando  
2001 Roland Schweitzer  
2002 Luiggi Snozzi  
2003 Aurelio Galfetti  
2004 François Deslaugiers  
2005 Esteban Bonell  
2006 Félix Claus  
2007 Hans Kollhoff  
2008 Ibos et Vitart  
2009 Bernardo Secchi  
2009 Laurent Ney  
2010 Lacaton et Vassal  
2011 Gigon et Guyer  
2011 Jürg Conzett  
2012 Peter Saint-John (Caruso St John Architects)  
2013 Klaas De Rycke (agence Bollinger Grohmann)  
2013 Manuel Aires Mateus  
2014 Philippe Viérin  
2014 Christian Rapp (Rapp+Rapp)  
2015 Winy Maas (agence MVRDV)  
2016 Alberto Campo Baeza

## **Les CONCOURS**

Afin de permettre aux étudiants d'être confrontés à d'autres réalités que celle de la formation purement académique, les enseignants du projet d'architecture intègrent dans leur programme d'année, et selon les opportunités, la possibilité de participer à des concours d'architecture organisés par des instances publiques ou privées, belges ou étrangères. Ces concours sont l'occasion pour les étudiants d'embrasser des problématiques nouvelles, basées sur des questions concrètes. C'est aussi, pour eux, l'occasion de

côtoyer des étudiants d'autres facultés et des bureaux d'architecture renommés, et de voir leurs travaux évalués par des membres de jurys prestigieux.

Les concours d'urbanisme, en Master, permettent d'élargir le champ de l'architecture et d'aborder d'autres échelles, donnent un avant-goût des concours pratiqués dans la vie professionnelle et pointent du doigt l'importance de la communication du projet.

## 1.2 par les MATIÈRES THÉORIQUES, connaissances mises au service de la créativité, de la conception

Les matières générales telles que mathématiques, physique, histoire de l'art, anglais, philosophie, questions de sciences religieuses sont enseignées en auditoire

Les matières disciplinaires telles que

Introduction à l'architecture, théorie d'architecture, histoire de l'architecture, « Architecture, ville et territoire », analyse des structures, construction et matériaux, physique du bâtiment, équipements du bâtiment et confort, paysage, patrimoine sont enseignées en auditoire

Géométrie spatiale, Moyens d'expression et représentation (expérimentations personnalisées de différents médiums dans une démarche projectuelle d'observation, d'analyse et d'imagination d'espaces architecturaux, urbains et paysagers et/ou artistiques) sont enseignées en atelier

Vous trouverez le cahier des charges de ces différentes matières suivant le bloc annuel ou par matière sur le site web à l'adresse suivante

pour les années Bac : <http://www.uclouvain.be/prog-2016-arct1ba>

pour les années master : <http://www.uclouvain.be/prog-2016-arct2m>

## 1.3 au travers des QUESTIONS D'ARCHITECTURE et du TRAVAIL DE FIN D'ÉTUDE

= articulation entre le projet et la théorie

### 1.3.1 Les options et/ou cours au choix : les questions d'architecture

Option: art > art et architecture contemporains

Option: histoire et théorie > histoire et théorie

Option: société, villes, territoires > société, villes, territoires

Option: patrimoine > patrimoine et mémoire

Option: environmental design > matérialité et éco-conception

Option: structure > structure, équipement, construction

### 1.3.2 Le Travail de Fin d'Etude

Le Travail de Fin d'Etude (TFE) est un travail de synthèse original en et sur l'architecture, articulant projet et théorie, développant un questionnement personnel inscrit dans une problématique partagée.



## **1.4 Par la mise en situation, L'OUVERTURE SUR LE MONDE culturel et professionnel : stages, voyages, conférences,....**

### **1.4.1 Les stages spécifiques**

#### **Les stages en milieu professionnel**

offrent aux étudiants en architecture l'opportunité de se familiariser

-avec les activités et les circuits connexes à l'acte de construire

-avec la pratique de la profession

Tout en étant articulé aux enseignements dispensés par la Faculté, le stage permet l'application de connaissances théoriques dans un cadre professionnel mais aussi une approche du monde vaste de la construction et de l'édification.

Le programme des études d'architecte rend obligatoire deux périodes de stage de 15 jours ouvrables dans chacun des cycles.

Le stage du cycle « Bachelier » se déroule sur chantier en entreprise, dans une structure intervenant dans la production du cadre bâti - gros-œuvre, équipements ou finitions,...Le maître de stage est l'artisan, le maître d'œuvre ou l'entrepreneur qui doit vous permettre de toucher les matériaux, d'expérimenter la technique, de prendre part au travail. Ce stage a lieu, en dernière limite, durant les vacances facultaires entre Bac 2 et Bac 3. Il est comptabilisé pour 2 crédits ECTS dans le total des crédits attribués au cycle de Bachelier.

Le stage du cycle « Master » se déroule en bureau d'études, dans une structure intervenant dans le traitement du cadre bâti. Le maître de stage est l'architecte, le maître d'œuvre, ou l'ingénieur qui vous permettra d'entrevoir le métier d'architecte depuis la conception jusqu'à la réalisation d'une œuvre architecturale, en passant par le chantier, ainsi que l'organisation de bureau. Ce stage aura lieu, en dernière limite, durant les vacances facultaires entre Master 1 et Master 2. Il est comptabilisé pour 3 crédits ECTS dans le total des crédits attribués au cycle de Master.

Les stages font l'objet d'une évaluation. Celle-ci s'effectue par les promoteurs de stage sur base de l'attestation de stage, complétée par le maître de stage, et d'un rapport de stage fournis par l'étudiant.

Pour le site de Tournai de la faculté, la coordination des stages est assurée par

- Pour le 1er cycle (Bachelier) : Mme Béatrice Renard et Mieur Georges Mabille

- Pour le 2ème cycle (Master) : Mme Pascale Verbeke

#### **Les stages de dessin à Lemps, petit village de la Drôme provençale**

Durant le bloc annuel 3, l'étudiant optera pour 6 crédits de cours au choix ; parmi ceux-ci « In situ : Lemps [ LTARC1327 ]. <http://www.uclouvain.be/cours-2016-LTARC1327>

Ce cours permet entre autre, d'étudier le contexte et représenter graphiquement des agglomérations, habitats et constructions vernaculaires et de valeur patrimoniale et de mieux maîtriser les techniques de représentation graphique au crayon, fusain, pastel, aquarelle, gouache, etc.

D'autre part, durant tous les étés, chaque étudiant a l'occasion de se rendre à Lemps pour des stages qui ont pour thèmes « Dessins et approche architecturale du village » ou « Dessins et chantier ». Ils sont encadrés par les enseignants de moyens d'expression et de projet.

En architecture, le dessin n'est pas un but en soi. Il est l'outil privilégié de l'architecte pour l'observation, le regard, la recherche, la communication graphique et la conception. Ces dimensions sont intégrées dans le cours de moyens d'expression qui aborde à la fois le dessin d'observation, le dessin d'expression et de représentation, et établit les liens entre expression artistique et territoire.



#### **Les stages et séminaires en « archéologie du bâti »**

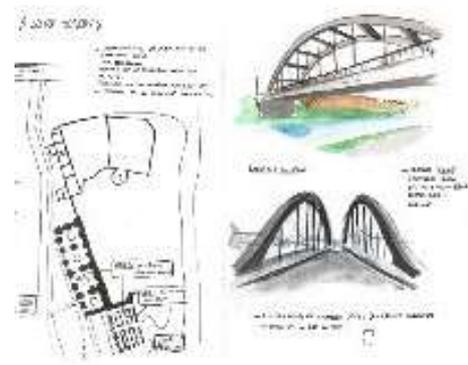
Ces séminaires permettent la pratique de méthodes de restauration et la rencontre d'architectes expérimentés en matière de patrimoine.

## 1.4.2 Les voyages d'études

Un voyage d'études est organisé à l'intention des étudiants de chaque année d'études. De Barcelone à Berlin, de Londres à Prague, de Rome à Stockholm, ces voyages leur permettent à la fois de visiter des villes et des architectures emblématiques de l'histoire de l'architecture ancienne et contemporaine, et de se comparer à d'autres manières de penser et de faire. L'objectif principal du voyage est de faire réfléchir les participants à leur propre réalité, en étant confrontés à un univers culturel, pédagogique ou professionnel différent.

Chaque voyage fait l'objet d'une préparation minutieuse de la part des enseignants qui réalisent, à chaque occasion, un trajet de visites bien spécifiques. Ils guident et organisent les visites sur place. Ces dernières sont, dans la mesure du possible, animées également par des personnes ressources qui occupent des fonctions importantes dans les structures visitées.

La participation aux voyages d'études organisés par la faculté, si elle n'est pas obligatoire, est vivement conseillée, ceux-ci constituant un important complément de formation pour les étudiants. Les dates et destinations sont précisées par les enseignants d'atelier.



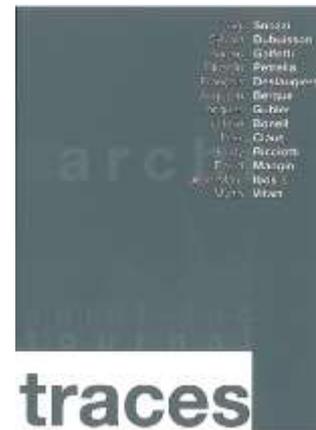
## 1.4.3 Les conférences, expositions, publications,....

L'enseignement de l'architecture en notre Faculté s'appuie sur le débat et l'ouverture sur de multiples disciplines. Il est un lieu de rencontres avec des personnalités qui viendront nous parler « du monde » dans son histoire et ses évolutions.

Chaque année académique est inaugurée par un conférencier de renommée internationale. Elle est aussi ponctuée par les paroles d'intervenants de haute notoriété, multipliant ainsi les ouvertures. L'univers de nos rencontres de ces cinq dernières années fut vaste et captivant.

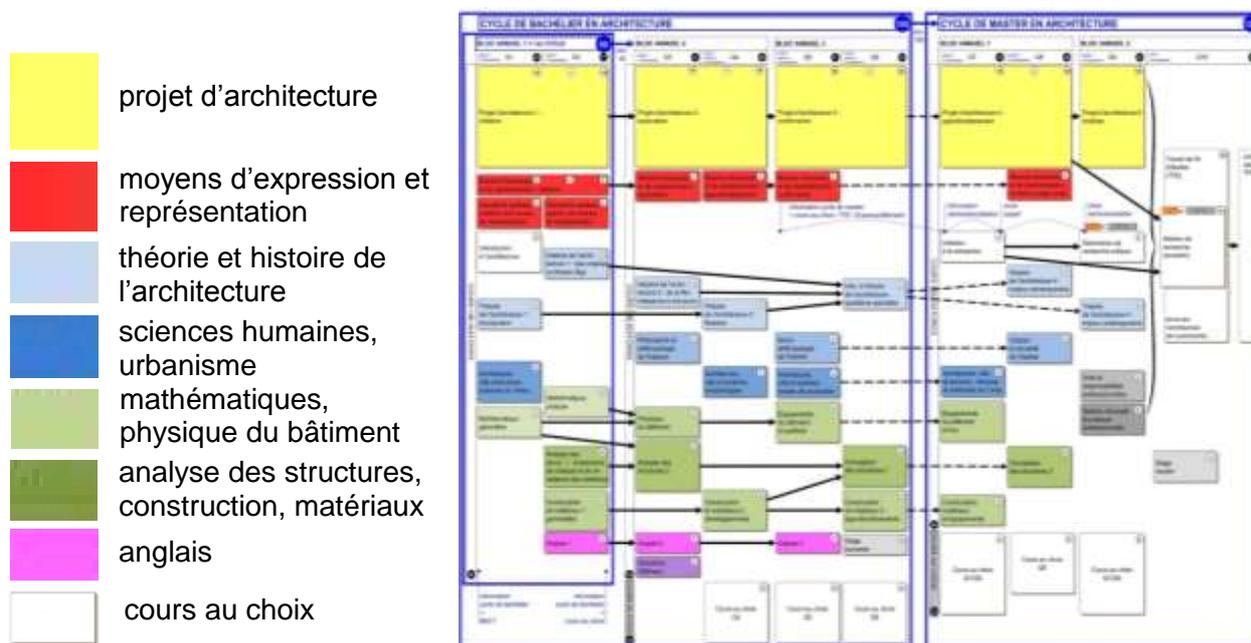
Ainsi, le critique en architecture, William J.R. Curtis nous aide à mieux cerner en quoi des œuvres majeures de l'architecture, notamment celles de Louis Kahn et de Le Corbusier, habitent le temps, en estimant les qualités qui traversent l'histoire et en se défiant des modes passagères...

Puis, c'est à travers les réalisations passées et actuelles de passerelles et de ponts et d'édifices de tout ordre que Jürg Conzett nous mène avec passion aux confins du travail de l'architecte et de l'ingénieur, en décrivant cette osmose entre le lieu et l'ouvrage d'art, entre l'architecture et sa structure....



## 2. Le programme d'études

Les couleurs : domaines et filières des différentes unités d'enseignement (EU)



Pour le consulter en détail, vous pouvez le lire sous ce lien :

[https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/sst-loci/images/reforme\\_03\\_06\\_2016.pdf](https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/sst-loci/images/reforme_03_06_2016.pdf)

### Les cours en premier bloc annuel

**60 crédits**

(passage en 2ème bloc annuel à partir de 45 crédits)

LTARC1101	<b>Projet d'architecture</b>	20 crédits
	<b>Méthodologie et recherche</b>	
LTARC1105	Introduction à l'architecture	4 crédits
	<b>Expression, représentation et communication</b>	
LTARC1120	Géométrie spatiale : initiation aux modes de représentation	3 crédits
LTARC1121	Géométrie spatiale : exploration du dessin descriptif	3 crédits
LTARC1122	Moyens d'expression et représentation	4 crédits
	<b>Contexte et culture</b>	
LTARC1102	Théories de l'architecture	3 crédits
LTARC1140	Histoire de l'architecture	3 crédits
LTARC1142	Architecture, ville et territoire : sciences du milieu	4 crédits
	<b>Matériaux, structure et construction</b>	
LTARC1143	Mathématique : géométrie	3 crédits
LTARC1144	Mathématique : analyse	3 crédits
LTARC1160	Analyse des structures	4 crédits
LTARC1164	Construction et matériaux	4 crédits
	<b>Langues</b>	
LTARC1123	Anglais	2 crédits

### **3. Votre emploi du temps**

Le calendrier, les horaires, la présence aux cours

Le calendrier et les horaires théoriques de cours sont affichés aux valves du rez-de-chaussée mais aussi via la page <http://www.uclouvain.be/horaires-loci.html>

Des modifications peuvent y être apportées de semaine en semaine (déplacement, report ou annulation d'un cours, ...). Consultez donc régulièrement cette page qui sera mise à jour avec ces éventuelles modifications (Programme ADE)

### **4. A propos des programmes de cours**

#### **4.1 Les crédits à l'UCL**

ECTS ("European Credit Transfer and Accumulation System") est un système de transfert de crédits lancé dans le cadre du programme ERASMUS en 1989. Il vise à faciliter la mobilité des étudiants et la coopération interuniversitaire en augmentant la transparence et la comparabilité des informations en matière de programmes, d'activités de formation et de parcours de l'étudiant.

Chaque activité de formation du baccalauréat ou du master est comptabilisée en crédits.

Le crédit est une valeur numérique exprimant la charge totale de travail que l'étudiant est supposé accomplir pour satisfaire aux objectifs d'apprentissage de cette matière.

Le crédit reprend non seulement le volume horaire (assistance aux cours) mais aussi les stages, les travaux pratiques, les recherches en bibliothèque, le temps d'étude et de mémorisation, etc.,.

Le baccalauréat comprend 180 crédits, tandis que le master en compte 120, à raison de 60 par an.

En Communauté française de Belgique, un crédit correspond forfaitairement à 30 heures de travail d'activités d'apprentissage. 30 heures réparties en 10H de cours théoriques encadrées et 20 heures en autonomie, et 12 heures d'atelier encadrées et 18 heures de travail en autonomie.

Une année d'études est estimée à 1800 heures de travail.

#### **4.2 Les inscriptions, les programmes de cours, les examens**

Depuis septembre 2015, le Décret Paysage est entré pleinement en vigueur. Il concerne tous les étudiants.

Les informations générales concernant **les inscriptions**, le programme des cours, les examens, le passage d'une année à l'autre, le passage d'un cycle à l'autre, l'impact sur les étudiants internationaux, peuvent être consultées à l'adresse <http://www.uclouvain.be/465270.html>

Quelques points importants à retenir :

##### **L'inscription aux cours en ligne**

Tout étudiant titulaire d'un numéro FGS (délivré dès l'inscription aux halles universitaires) a accès à l'inscription aux activités, durant la période déterminée par le secrétariat du programme.

Pendant cette période, il a la possibilité de revenir sur la fiche et de la modifier. Après la date ultime d'inscription, l'étudiant devra s'adresser au secrétariat.

L'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours qu'il compte suivre durant l'année et dont il présentera l'examen en cours d'année.

##### **Modalités pratiques pour l'inscription aux cours**

Après identification, aller sur « mon bureau », « mes études », choisir « m'inscrire aux cours », cliquer sur « m'inscrire » en regard de l'année d'étude (la durée maximum de l'intervention est de 30 minutes).

Pour accéder à son bureau virtuel, s'identifier, consulter la procédure à l'adresse

<https://www.uclouvain.be/4040> ; l'adresse <http://www.uclouvain.be/45427.html> explique en détail ce qu'est le bureau virtuel

A l'écran :

- tous les cours obligatoires sont cochés (indication de « Insc. » ou « V ») et ne peuvent être décochés;
- à chaque cours non obligatoire pour cette année, une boîte à cocher est proposée,
- pour l'étudiant bisseur, les reports de notes auxquels il a droit sont indiqués par « R » et l'étudiant ne peut y renoncer sur ce document (il doit le notifier au secrétariat) ;

- s'il s'agit d'un cours reporté suite à la réussite d'une épreuve modifiée, la mention « EPM » apparaît. Cette mention, ainsi que les crédits éventuels ne sont pas modifiables ;  
L'étudiant peut soumettre des demandes particulières dans une zone de texte : demande d'inscription à des cours hors programme-type de l'année (mentionner le code du cours), demande de dispense,...  
Une fois le choix terminé : « enregistrer »  
Après cet enregistrement, la liste des cours composant l'inscription et les demandes particulières sont affichées. Le nombre total de crédits correspondant est également affiché (sauf les cours hors programme-type qui auraient été sollicités dans la zone texte). S'il le souhaite, l'étudiant peut encore apporter des modifications et ensuite « enregistrer à nouveau ». Il est conseillé d'imprimer le document. Le programme sera alors soumis à l'Autorité académique pour vérification.  
L'acceptation du programme apparaîtra sur le bureau virtuel de l'étudiant.  
Tout étudiant ayant un programme particulier doit s'adresser à son secrétariat qui réalisera les inscriptions.

### **Le programme**

Les différentes activités comme les cours, les séminaires, les travaux pratiques forment ce que l'on appelle désormais des unités d'enseignement. Ces unités sont réparties entre le 1er et le 2e quadrimestre (Q1 et Q2) de l'année académique.

- En BAC1, les étudiants suivent un programme de 60 crédits fixé par la faculté. Après la réussite de BAC1, ils entrent dans un système d'accumulation de crédits : ils composent chaque année leur programme, qui est validé par un jury de cycle en faculté. Un programme type leur est toutefois proposé par leur faculté. Sauf cas particulier, un bloc annuel est composé d'au minimum 60 crédits et ne peut pas dépasser les 75 crédits.
- Certaines unités d'enseignement constituent des prérequis pour des unités d'enseignement des blocs annuels suivants: le jury en tient compte lors de la validation du programme de l'étudiant.
- En cours d'année, un étudiant de BAC 1 peut demander d'alléger son programme ou de se réorienter. Les modalités de ces mécanismes sont expliquées en faculté. Des activités de remédiation et d'aide à la réussite lui sont également proposées.

### **Les examens**

- La réussite est à 10/20
- Pour avoir d'autres précisions quant aux deuxièmes sessions et autres informations concernant les examens, vous pouvez consulter la page <http://www.uclouvain.be/465270.html>

### **Le passage d'une année à l'autre**

- La notion d'année d'études disparaît au profit de celle de bloc annuel.
- En première année, un étudiant doit avoir réussi au minimum 45 crédits pour passer aux blocs annuels suivants. S'il n'a pas réussi 45 crédits, l'étudiant recommence son 1er bloc annuel, mais en ayant acquis les crédits pour les notes supérieures ou égales à 10/20. Il a la possibilité d'anticiper des crédits des blocs suivants s'il a déjà réussi au moins 30 crédits et pour un maximum de 60 crédits à son programme individuel.
- Au-delà de la 1e année, l'étudiant entre dans une pure logique d'accumulation de crédits. Les crédits non réussis sont présentés à nouveau lors du bloc annuel suivant.

### **Le passage d'un cycle à l'autre**

- Un diplôme de bachelier ou de master n'est acquis que lorsque l'ensemble des crédits du programme est acquis.
- L'étudiant qui a acquis au moins 165 crédits de son programme de bachelier peut néanmoins être admis au cycle de master, mais il doit se réinscrire au bachelier afin de représenter les crédits du programme qui lui manquent. S'il veut anticiper des cours de master, il doit également s'inscrire au master.
- Concernant les passerelles : [www.uclouvain.be/passerelles](http://www.uclouvain.be/passerelles).

### **L'impact sur les étudiants internationaux**

Voir page <http://www.uclouvain.be/465270.html>

## **4.3 Les prérequis**

Vous pouvez vous référer au programme d'études pour connaître les prérequis (que le jury peut transformer en corequis) des différents cours <http://www.uclouvain.be/listepe-2016-loci-4.html>. Dans les

blocs annuels, un carré jaune derrière le nom du cours vous indique que celui-ci a des prérequis. En cliquant sur l'intitulé de l'unité d'enseignement, le cahier de charges contient la liste des prérequis.

#### **4.4 Le règlement 2016-2017 des études et des examens**

est publié à l'adresse <http://www.uclouvain.be/enseignement-reglements.html>

### **5. Les échanges internationaux Mercator - Erasmus**

Au cours de leur troisième année d'études, les étudiants de la Faculté LOCI ont la possibilité de se porter candidats pour un échange académique dans l'une des écoles partenaires à travers le monde ; ces échanges auront lieu durant la quatrième année d'études. Ils concernent des séjours de minimum 3 mois et maximum 12 mois. Ils sont reconnus par la Communauté Européenne, la Communauté Française de Belgique, ainsi que l'Université. Suivre des cours et participer à des ateliers d'architecture à l'étranger présente bien sûr un intérêt dans la mesure où ces cours et ateliers sont différents de ceux qui sont donnés dans l'institution d'origine. Cependant il est obligatoire de suivre à l'étranger des cours équivalents, autant que possible, aux cours enseignés la même année dans notre faculté et pour le même nombre de crédits. La recherche des équivalences est facilitée par le Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS). Le programme des cours suivis à l'étranger est déterminé avec l'aide du coordinateur Erasmus du site dont l'étudiant dépend ou avec le responsable de la Commission de programme, à l'approbation duquel il est soumis.

La Faculté LOCI propose des séjours académiques auprès d'une soixantaine d'institutions partenaires différentes. La disponibilité de ces destinations est sujette à la signature d'un accord bilatéral. En général, les accords prévoient de une à deux places. Pour des raisons de calendrier académique, le choix de certaines destinations peut imposer des contraintes en matière de date de départ, de durée de séjour et d'organisation des examens.

Les étudiants candidats sont sélectionnés, sous réserve de leur réussite, et en tenant compte de différents critères dont :

- 1/ une lettre de motivation,
- 2/ un portfolio, format A4,
- 3/ leur niveau de connaissance de la langue d'enseignement dans le pays hôte;
- 4/ leur choix motivé et hiérarchisé allant jusqu'à un maximum de 4 institutions potentielles.

Des séances d'informations sont organisées au courant de la troisième année sur chacun des sites LOCI. Pour des informations complémentaires, c'est à l'étudiant qu'il revient d'exploiter les sources d'informations disponibles sur les sites www de l'UCL et des partenaires; auprès des étudiants de retour de séjour et des responsables académiques de site.

Retrouvez toutes les universités partenaires de LOCI listées à l'adresse :

<http://www.uclouvain.be/9976.html>

Pour toutes les destinations, une aide financière est accordée par l'UCL dans la mesure de ses possibilités et en fonction des critères suggérés par l'agence AEF Europe et l'Université elle-même - voir le site : [www.uclouvain.be/10945.html](http://www.uclouvain.be/10945.html)

### **6. Les services**

#### **6.1 Le bureau des Etudiants (BDE)**

Le Bureau des Etudiants contribue de manière importante à la vie facultaire et estudiantine.

Le BdE assure une communication et une solidarité entre les différentes promotions. Il vous accueille dès votre arrivée et vous invite à participer à ses réunions et à ses activités, premier pas vers une vie associative enrichissante. Il organise des activités et apporte son aide lors d'événements.

Le BdE est aussi un organe représentatif dans le fonctionnement de la Faculté. Il sert de lien et de conduite de communication avec le personnel académique et administratif associé aux programmes d'études.

Le BdE coopère avec l'Assemblée Générale des Etudiants de Louvain-la-Neuve (AGL). L'AGL permet :

- de représenter les étudiants aux niveaux académique, social, politique et culturel
- de défendre leurs intérêts et les aider en cas de difficultés,
- de soutenir leurs projets par l'octroi de subsides et par la location de salles,
- de les informer via la Savate, des tracts et son site web.

## 6.2 Les locaux, la cour: occupation et utilisation

Les ateliers d'architecture sont situés sur de grands plateaux d'une ancienne manufacture et ancienne filature. Les étudiants des cinq années peuvent ainsi se côtoyer, partager et s'enrichir des avis de leurs congénères à propos de leurs projets.

Au rez-de-chaussée de ces bâtiments industriels, prennent place, sous les voûtes en briques, la bibliothèque, la matériauthèque ainsi que la cafeteria.

Un grand forum fait liaison entre les deux rues ; il relie également les ateliers, un auditoire de 300 places et le service administratif. Il permet d'accueillir diverses expressions pédagogiques, des expositions et la vie foisonnante estudiantine. Il rejoint l'ensemble des bureaux et salles de réunion rassemblés dans l'hôtel des architectes du XVIIème siècle.

Disposer de grands volumes n'est pas sans influence sur la pédagogie : développement de l'esprit créatif, appréciation de la déambulation et révélation du corps dans l'espace, prise de conscience d'échelles, travail à grande échelle et recherches structurelles grandeur nature.



Les classes de cours et le laboratoire d'informatique sont accessibles à partir des ateliers, de la cour et de l'hôtel des architectes.

Tous ces bâtiments s'ouvrent sur une cour plantée.

Ces espaces partagés seront utilisés par les étudiants avec le plus grand respect. Le vice-doyen du site ou ses délégués peuvent prendre toutes les mesures utiles au respect de l'ordre et de la sécurité dans la propriété.

La nouvelle installation au centre de Tournai ouvre de nouvelles portes sur le monde urbain, sur la ville de Tournai, sur le quartier Saint-Jean. La bibliothèque, le Loci Local, le forum, le grand auditoire et la cafeteria seront des espaces partagés avec les habitants de Tournai et toute personne désireuse de participer à notre culture architecturale facultaire.

## 6.3 Le règlement d'occupation des locaux

### Accès aux bâtiments, circulation et stationnement

L'UCL met à votre disposition des salles et du matériel afin de mener à bien votre cursus universitaire. En échange, l'UCL vous demande de respecter le matériel mis à votre disposition.

Attention, les salles didactiques ne sont pas d'accès public. Les personnes 'non-membres' de l'UCL ne peuvent y accéder sans autorisation. Un étudiant doit pouvoir montrer sa carte d'étudiant à tout moment.

1. Avant d'entrer dans la salle, vérifiez si la salle n'est pas occupée par un cours.
2. A l'intérieur de la salle, veuillez ne pas :
  - a. manger et/ou boire dans la salle afin de ne pas endommager et/ou salir le matériel,
  - b. utiliser votre GSM et/ou parler à trop haute voix afin de respecter le travail des autres.
3. En tant qu'environnement collectif de travail,
  - a. gardez les locaux propres et en ordre, des poubelles sont à votre disposition, utilisez-les. Un tri des déchets doit être opéré suivant les instructions placées à proximité des poubelles
  - b. ne sortez pas et ne modifiez pas le placement du mobilier ; sauf à la demande d'un enseignant ou du personnel UCL.

- c. sauf autorisation expresse, le matériel présent dans les locaux ne peut être utilisé sans la présence des enseignants.
4. Si vous quittez la salle en dernier lieu, veillez à éteindre les lumières et à fermer les fenêtres

Article 1 : L'accès aux bâtiments et aux espaces extérieurs du site est strictement réservé aux étudiants régulièrement inscrits à la faculté, aux personnels académique et administratif, et à toutes personnes autorisées par le personnel compétent pour ce faire.

Article 2 : L'accès au site n'est autorisé que dans le cadre des activités facultaires et universitaires des titulaires de l'autorisation. Le stationnement devant l'entrée de la rue du Gategnies n'est autorisé qu'en « dépose minute ». Le stationnement dans la cour des ateliers de moyens d'expression est réservé au personnel. Le stationnement est conseillé sur le parking public de la rue du Onzième Régiment d'Artillerie.

### **Règles d'hygiène et de sécurité**

Article 3 : Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments. L'interdiction de fumer relève de l'application de l'Arrêté Royal du 31 mars 1987 et de l'Arrêté Royal du 19 janvier 2005.

Article 4 : Il est interdit de transporter, de vendre et de consommer des produits stupéfiants. Il est interdit de consommer des boissons alcoolisées à l'intérieur du site.

Article 5 : Tous les déchets et détritres de toutes sortes doivent obligatoirement être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. En outre, le personnel et les étudiants sont tenus de respecter le tri sélectif des déchets qui a été mis en place par l'institution.

Article 6 : Afin de garantir le libre accès des issues de secours des bâtiments, il est interdit de stationner ou de s'asseoir dans les zones permettant le cheminement et l'évacuation des occupants des locaux du site. Les couloirs, dégagements, escaliers doivent donc rester totalement libres. Les sorties de secours ne seront, en aucun cas, bloquées. Il est interdit de manipuler ou de déplacer les extincteurs situés dans les bâtiments. Il est strictement interdit d'accéder aux toitures des bâtiments.

Article 7 : Tout début d'incendie doit être signalé sans délai à l'un des postes d'alerte situés dans les couloirs. L'usage des extincteurs est primordial pour quiconque se trouve à proximité d'un début d'incendie. En cas de fonctionnement de la sirène d'alarme, les occupants sont tenus d'évacuer immédiatement les lieux.

En cas d'évacuation, les mesures suivantes doivent être impérativement appliquées :

- fermer les fenêtres avant de sortir du local et les portes en sortant,
- utiliser les voies d'accès normales,
- en cas d'obstruction, utiliser les voies de secours,
- ne jamais revenir sur ses pas,
- dégager immédiatement la sortie,
- se regrouper avec les enseignants au point de rassemblement situé sur le parking face à la chapelle,
- signaler toute absence éventuelle.

Article 8 : L'utilisation, par les étudiants, d'appareillage ou d'outillage dangereux (bombes de gaz, réchauds électriques, etc.) est strictement interdite à l'intérieur du site.

### **Utilisation générale des locaux**

Article 9 : L'affectation des locaux relève de la compétence exclusive du Vice-doyen du site.

Article 10 : L'utilisation des locaux et des installations se fait conformément à leurs destinations et à leurs dispositions. Tout aménagement ou modification des locaux est soumis à l'approbation du Vice-doyen. Les services de l'université ont accès aux locaux pour raison de sécurité ou de service.

Article 11 : Les locaux sont accessibles, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h. Le concierge effectue l'ouverture et la fermeture du site. Les horaires d'occupation des locaux sont affichés aux valves. Les

étudiants sont priés de se rendre dans les divers locaux où se donnent les cours prévus à l'horaire, et ce avant le début de l'activité d'enseignement.

Les étudiants retardataires sont autorisés à pénétrer dans les salles de cours à la première interruption ou avec l'accord de l'enseignant responsable. En ce qui concerne les ateliers (architecture, dessin, géométrie spatiale, etc.), les responsables de l'atelier décident de l'admission ou non des retardataires.

Article 12 : L'accès aux ateliers d'architecture est autorisé en dehors des périodes d'enseignement proprement dites, mais durant les heures d'ouverture normale des locaux.

Dans certaines circonstances, les ateliers d'architecture peuvent être accessibles après la fermeture normale du site sous certaines conditions et avec l'accord préalable du Vice-doyen ou du responsable administratif de site. Un règlement intitulé « *Occupation des locaux en dehors des heures de cours* » est disponible au secrétariat des étudiants. En cas de non-respect des directives d'occupation ou en cas de débordement, cette autorisation sera supprimée par le Vice-doyen de site, sans préavis.

Article 13 : L'accès et l'utilisation du laboratoire informatique sont strictement limités aux étudiants titulaires de la carte d'étudiant.

L'introduction, par les étudiants, de programmes informatiques, de quelle que nature que ce soit, dans l'appareillage appartenant à la faculté est strictement interdit. Par ailleurs, les étudiants utilisant leur ordinateur portable sont responsables du contenu de celui-ci et sont tenus de respecter la législation en vigueur concernant les licences d'utilisation de programmes notamment.

Le matériel d'impression, mis à la disposition des étudiants par la faculté, est utilisable moyennant l'usage d'une carte magnétique prépayée, disponible au secrétariat des étudiants.

L'ensemble des salles de cours et des ateliers est équipé de bornes wifi en suffisance. Il est strictement interdit de manipuler ou de déplacer lesdites bornes.

Article 14 : L'accès à la bibliothèque est régi par un règlement spécifique. Les modalités d'utilisation de ce service (inscription, conditions de prêt, etc.) et les heures d'ouverture sont affichés à l'entrée de la bibliothèque.

Article 15 : Toute inscription ou apposition d'affiche doit être autorisée au préalable par le secrétariat des étudiants. Toute inscription ou apposition d'affiche en dehors des supports prévus à cet effet est interdite. Les communications émanant des autorités universitaires et du secrétariat sont affichées aux valves. Les étudiants sont tenus de consulter régulièrement les tableaux d'affichage tout comme leur messagerie électronique.

Article 16 : Il est interdit de manger dans les locaux de cours, dans les ateliers et dans les couloirs. Le « bar archi » est prévu à cet effet. Les enseignants sont tenus de faire respecter cette règle strictement.

Article 17 : En cas de dégradation des locaux, des installations ou du matériel, les frais de remise en état des lieux sont solidairement à la charge de la ou des personne(s) responsable(s). Les tags, les graffiti, les gravures,... sont interdits et sont considérés comme des dégradations.

Les étudiants sont particulièrement tenus de respecter le mobilier. Ils sont tenus, lors de la confection de maquettes ou lors de découpes de matériaux divers, de protéger les tables et d'utiliser des planches de découpe.

Article 18: Toute utilisation d'un local en infraction avec les dispositions du présent règlement et des conventions d'occupation entraîne automatiquement le retrait de l'autorisation d'occuper ce local.

### **Dispositions applicables aux usagers et au personnel du site LOCI-Tournai**

Article 19 : Des locaux sont mis à disposition des usagers dans les conditions définies ci-après. Le Vice-doyen du site détermine le nombre et l'implantation des locaux mis à disposition des organisations et associations étudiantes et des organisations et associations du personnel.

Article 20 : Mise à disposition permanente pour une période déterminée. Il s'agit d'une facilité matérielle offerte aux associations ayant une activité les conduisant à participer aux instances de la faculté, pour les besoins de leur fonctionnement. L'attribution des locaux est effectuée chaque année en fonction du nombre de locaux disponibles et de la représentativité des organisations.

Article 21 : Mise à disposition ponctuelle. Des locaux peuvent être mis à disposition de façon ponctuelle pour l'organisation d'une manifestation particulière. L'utilisation est limitée à l'activité organisée. La demande doit être présentée au Secrétariat du site au moins quinze jours avant la date prévue pour la manifestation, en précisant les noms et qualités de deux responsables, l'objet de la réunion, le nombre et la qualité des participants attendus, le type de local demandé, le jour, l'heure et la durée de la manifestation. Un formulaire de demande d'autorisation d'occupation de locaux est disponible au secrétariat du site. L'autorisation accordée précise le local mis à disposition, la durée de l'autorisation, l'heure à laquelle le local doit être libéré et, le cas échéant, le montant des frais qui seront demandés.

Par ailleurs, toute occupation d'un local de réunion par les membres du personnel enseignant doit obligatoirement faire l'objet d'une réservation préalable auprès du secrétariat du site.

### **Personnel habilité à veiller à l'application de la présente charte d'occupation des locaux**

Article 22 : Le personnel enseignant et le personnel administratif concourent sur l'ensemble du site et dans tous les locaux, sous la responsabilité du Vice-doyen de site, à la garantie des libertés et à la défense de l'institution, au maintien de l'ordre public et à la protection des personnes et des biens. Ils sont habilités à contrôler les cartes d'étudiants aux entrées et à l'intérieur des bâtiments. Ils informent immédiatement le Vice-doyen ou le Secrétariat de site de toute anomalie ou infraction constatée.

Par ailleurs, afin de garantir le respect des locaux et du mobilier dans les divers ateliers, un responsable par année d'études est désigné. Il a pour mission de faire respecter strictement la présente charte, de constater les éventuelles infractions et de les signaler au Secrétariat de site.

### **Code d'éthique et de déontologie applicable aux utilisateurs du système d'information de l'UCL**

Voir <http://www.uclouvain.be/22811.html>

## **6.4 Bibliothèque d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (BAIU).**

### **Particularités**

Comme la faculté, les bibliothèques sont implantées sur trois sites – Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Tournai - permettant de maintenir les services de proximité propres à chaque site.

Notre bibliothécaire, Perrine Mercier-Guyon, vous accueille agréablement à la BAIU du Site de Tournai. Cette bibliothèque est un lieu :

- d'information pour quiconque dans les domaines enseignés à la Faculté LOCI
- de formation, d'initiation à la recherche
- d'étude et de recherche
- de conservation et de consultation
- d'accès aux ressources électroniques
- en lien avec les activités/projets de la faculté tant à l'intérieur qu'à l'extérieur et collaborant avec les membres de la faculté et d'autres organismes.

Les documentalistes gèrent et mettent à la disposition des utilisateurs un fonds documentaire en Architecture et en Art au sens large composés de :

- documents imprimés (usuels, livres, abonnements à des revues, mémoires et thèses, cartes et plans)
- documents images (diapositives, médias images/vidéos/dvd-rom/cd-rom/films)
- documents anciens (livres et revues de 1850-1960)
- documents et ressources électroniques.
- la documentothèque de la matériauthèque et son fonds, d'une grande variété de documents technico-commerciaux sur support papier ou numérique.

### **Domaines couverts**

La bibliothèque de la Faculté LOCI offre un important fonds de référence dans les domaines suivants : Aménagement du territoire ; architecture ; art ; art de l'espace ; construction et pratique architecturale ; design ; droit administratif et droit de l'urbanisme ; environnement ; esthétique ; habitat ; histoire de l'art, de l'architecture, de la ville et du paysage par périodes et par régions ; informatique appliquée à l'architecture ; ingénierie architecturale ; métier et formation en architecture et en urbanisme ; patrimoine ;

paysagisme ; type de bâtiments ; sémiologie de l'image ; théorie de l'architecture, de la ville et du paysage ; urbanisme.

Les monographies d'auteurs de projets (architectes) constituent un domaine de consultation particulier.

A ces domaines s'ajoutent les domaines couverts par la section Art du fonds documentaire des Ecoles Supérieures des Arts des Instituts Saint-Luc de Tournai :

Architecture d'intérieur ; dessin d'architecture ; histoire et théorie de l'art ; Art - art ancien et art contemporain ; esthétique ; histoire de l'art ; philosophie ; anthropologie.

Arts plastiques et arts graphiques : bande dessinée, cinéma, design, dessin, gravure, graphisme, illustration, média, photographie, scénographie, stylisme, typographie, vidéo.

Sont également répertoriés des domaines qui relèvent de la philosophie, des sciences exactes, des sciences humaines.

### **Horaire d'ouverture**

En période de cours : début septembre à fin juin

Lundi : 10h00 – 17h30/19h00 (\*)

Mardi : 10h00 – 17h30/19h00 (\*)

Mercredi : 10h00 - 17h30

Jeudi : 10h00 – 17h30/19h00 (\*)

Vendredi : 10h00 - 12h00

(\*) de 17h30 à 19h : permanence étudiante pas de prêts possible pas d'inscription, consultation et étude uniquement

Jours de fermeture

La bibliothèque est fermée les samedis, dimanches et jours fériés légaux.

En outre, en 2016, la bibliothèque sera fermée aux dates suivantes

Mardi 1er novembre 2016 (Toussaint)

Vendredi 11 novembre 2016 (Armistice)

Lundi 26 décembre 2016 au vendredi 6 janvier 2017. (Vacances d'hiver)

### **Contact**

Tél. Accueil Bibliothèque: + 32 (0)69 250 320

### **Accueil et prêt**

Plusieurs bases de données sont consultables sur place et sur Internet via le catalogue Libellule, commun à toutes les bibliothèques de l'UCL: <http://www.uclouvain.be/biul.html>. La Charte et le règlement des Bibliothèques de l'UCL sont d'application. <http://www.uclouvain.be/322729.html>

### **Archives/ Diathèque/ Cartothèque**

Consultation à la demande sur rendez-vous

### **Achats documentaires et abonnements**

Pour vos demandes spécifiques d'achats et d'abonnements aux revues, s'adresser au responsable du site de Tournai.

## **6.5 Centre de documentation technique et matériauthèque à usage pédagogique**

### **Présentation générale du centre**

Ce centre a été créé au sein de l'ISA Saint-Luc de Tournai, il y a plus 50 ans par Yves CASTIAUX (Professeur de Technologie de la Construction) en vue de constituer un outil pédagogique pour les cours techniques (nombreux échantillons de divers matériaux de construction et mises en oeuvre), pour l'atelier d'architecture (échantillons et documentations techniques récentes) et pour la recherche (documentations techniques et technico-commerciales anciennes). Eric Van Overstraeten, aidé d'un groupe d'étudiants, a redonné vie et rassemblé tous ces matériaux sur la mezzanine de la chapelle située au troisième étage, accessible via la cage d'escalier principale.

L'ensemble des « objets divers » de cette matériauthèque a été photographié et répertorié dans un tableur excel suivant le sommaire du cours donné à l'époque par le professeur Yves Castiaux. Le tableur excel et l'ensemble des photographies sont disponibles sous forme d'un CD room à la bibliothèque.

Les collections de ce centre ont été progressivement constituées en rassemblant :

- d'anciens échantillons et d'anciens travaux d'élèves (maquettes de charpente, de stéréotomie, de menuiserie, etc.) datant parfois de l'origine de l'école (1904)
- des documentations techniques et technico-commerciales ainsi que des échantillons donnés par d'anciens élèves architectes (à l'occasion de remises à jour ou de fin de carrière) ou récoltés sur chantier ou offerts par des firmes de matériaux de construction.
- des diapositives

## Les collections

### A. Les échantillons, qui peuvent être répartis en diverses catégories :

- des échantillons (en général de petite dimension) de matériaux : pierres, bois et matériaux à base de bois (panneaux, lamellé-collé, etc.), céramiques (briques, tuiles, tuyaux, tec.), à base de ciment (différents bétons, éléments en fibres-ciment, blocs, tuiles en béton, etc.), métal (ferreux et non-ferreux), verres et vitrages (verres étirés, coulés, profilés, double vitrage, etc.), synthétiques (plaques planes et ondulées, transparentes, etc.), matériaux de finition (tapis-plain, parquets, vinyls, etc.) et accessoires (éléments de quincaillerie par ex.),
- la faculté possède une des **marbrothèques** les plus importantes au monde
- certaines parties d'éléments constructifs (de plus grandes dimensions) : très nombreux angles de châssis (bois, aluminium, PVC, PUR), éléments de portes, morceaux de canalisations (raccords, siphons, etc.), portions écorchées de cloisons, éléments de faux-planchers, etc.,
- des maquettes (en général anciennes) à l'échelle : charpentes, modèles de stéréotomie (voûtes, arrières-voitures, etc.) en plâtre ou en pierre,
- des disquettes et CD-Rom de firmes (présentation des produits ou extraits de cahier des charges).

### B. Les documents imprimés (techniques et technico-commerciaux) :

Ces documents se présentent sous diverses formes :

- documents reliés (de différents formats),
- classeurs à feuillets mobiles,
- feuillets volants (regroupés dans des boîtes d'archives ou dans des classeurs).

Certains sont anciens (début du XX<sup>e</sup> siècle), d'autres très récents.

Il s'agit d'un fonds très intéressant parce que les collections d'anciennes documentations technico-commerciales sont rares mais pourtant instructives sur l'évolution des techniques constructives, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle (elles peuvent également s'avérer utiles en cas de litiges portant sur des produits anciens ou commercialisés par des firmes disparues entre-temps).

**C. Une importante collection de diapositives 24x36** relatives aux techniques constructives réservées à des fins pédagogiques.

## 6.6 Les supports de cours

Les supports de cours peuvent être de différentes natures : notes de cours (syllabi), énoncés d'exercices, textes de référence, articles, slides, etc.

Les supports de cours indispensables, dont les syllabi, sont disponibles sur la plateforme de cours en ligne réservée aux membres de l'UCL dont l'adresse est <http://moodleucl.uclouvain.be/>. Cette plateforme remplace la plateforme <http://icampus.uclouvain.be>. Son mode d'emploi est accessible depuis la page d'accueil de la plateforme. Celle-ci est également utilisée par les enseignants pour diffuser auprès des étudiants différents documents dans le courant de l'année académique : corrigés d'exercices ou d'examens, par exemple.

Chaque enseignant informe ses étudiants de la manière dont il utilise l'outil MoodleUCL

## 6.7 Le service d'aide

L'assistante sociale du Service d'aide est à votre disposition pour :

- vous accueillir, vous écouter et vous accompagner ainsi que votre famille,
- vous informer et faciliter l'établissement de votre budget,
- vous proposer des aides financières adaptées à votre situation visant à compléter la participation familiale, de manière à vous assurer des moyens financiers suffisants pour mener vos études dans des conditions économiques satisfaisantes,

- vous soutenir dans vos démarches vis-à-vis d'organismes extérieurs (CPAS, Communauté française...),
- vous donner des informations sur la législation sociale (allocations familiales, mutuelle, chômage...).

Permanence de Mme Stéphanie Coupie, assistante sociale du service d'aide :

Horaire : lundi 8h30-15h45

mardi et jeudi : 13h-16h

Tél : 069/ 250 322 ou par Email : [stephanie.coupie@uclouvain.be](mailto:stephanie.coupie@uclouvain.be)

## 6.8 Le logement

Vous pourrez trouver un logement via « Infor jeunes Tournai asbl ». De nombreuses offres vous sont proposées à Tournai et en périphérie.

6, Rue Saint-Martin – 7500 Tournai Tél. 00 32 69 229 222 [www.inforjeunestournai.be](http://www.inforjeunestournai.be)

## 6.9 Reproduction de documents

Deux photocopieuses vous permettent la reproduction de documents A4 et A3 en noir et blanc.

Une troisième photocopieuse est accessible à la bibliothèque. Elle permet la reproduction de documents A4 et A3 en couleur. Son accès est autorisé par la personne présente à la bibliothèque.

Le paiement se fait au moyen d'une carte magnétique à introduire dans le lecteur à proximité des machines. Cette carte est payante et rechargeable au secrétariat. Le prix des impressions est affiché près de chacune des machines. Attention, les coûts y sont différents !

En cas de panne ou manque de papier ou d'encre, l'étudiant s'adressera directement au responsable de la bibliothèque et, en aucun cas, n'essaiera de réparer lui-même.

## 6.10 Sport

Le site actuel de la faculté ne possède pas d'infrastructure sportive, mais l'étudiant pourra s'adresser au Service des sports de la Ville de Tournai ou à des infrastructures sportives privées.

Le hall de sport de la Ville de Tournai, situé sur la Plaine des manœuvres offre diverses activités telles que les arts martiaux, basket-ball, boxe, danse, gymnastique/aérobic/step, handball, hockey sur gazon, yoga. La Ville de Tournai possède deux piscines, l'une située à la Rue de l'Orient, 1 à Tournai, l'autre à la Rue du Vert Lion à Kain.

## 6.11 Culture

La faculté est partenaire de la Maison de la Culture de Tournai qui propose des spectacles, des ateliers, un cinéma « art et essai » (Imagix), des expositions et autres événements culturels de haute qualité. Elle se situe sur l'Esplanade George Grard (près de la Place de Lille).

Dans les mêmes locaux, vous trouverez la bibliothèque et médiathèque. Vous pourrez emprunter livres, CD et DVD de qualité et consulter en ligne leur catalogue.

Durant les travaux effectués à la Maison de la Culture, les activités se poursuivent dans d'autres lieux de la Ville. La bibliothèque est notamment déplacée au Stade Luc Varenne, Rue du Saulchoir, 7540 Tournai.

Pour les musiciens, le Conservatoire de Tournai, situé sur la Place Reine Astrid à Tournai permet une formation générale artistique. On y enseigne la musique, les arts de la parole et du théâtre et la danse. Une bibliothèque est disponible sur place ainsi qu'un service de prêts d'instruments.

Un pass culturel UCL (10€) vous permet de profiter à prix réduit de l'offre d'une centaine de partenaires dans toutes les grandes villes de Wallonie et à Bruxelles. Mais également, chaque année, une carte de notre faculté vous donne accès gratuit ou à tarif réduit à certains musées et expositions. Elle est à réclamer au secrétariat.

## 6.12 Infirmerie

L'infirmerie est située au rez-de-chaussée de l'Hôtel des architectes, près du secrétariat qui prend en charge les premiers soins bénins et appelle les secours de proximité en cas de malaises plus importants. Une trousse de secours et un défibrillateur y sont accessibles.

### **6.13 Le « bar archi »**

A partir de mars 2017, vous trouverez sur notre nouveau site le « bar archi ». Il vous propose un service de petite restauration à base de produits frais : sandwiches, soupes, boissons et autres snacks à prix très démocratiques.

Ouverture du « bar archi » durant la période académique de 12H00 à 13H30.

## 7. Renseignements pratiques:

### 7.1 Adresses, contacts et heures d'ouverture et d'accès

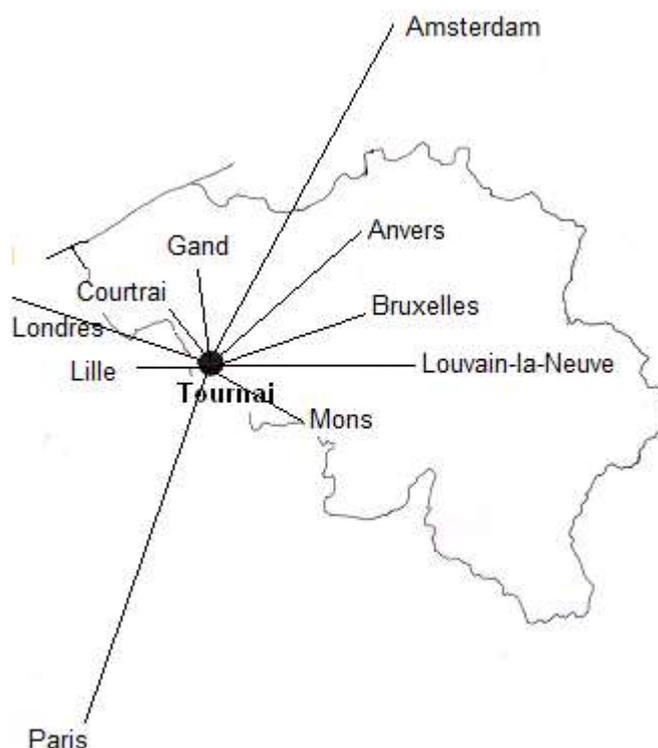
Service	Heures d'ouverture et d'accès	Adresses et contacts
Service Accueil	Les jours ouvrables, du lundi au jeudi: 8h30-12h00 et 13h00-17h00 le vendredi: 8h30-12h00 et 13h00-15h00 *  E-mail : loci-tournai@uclouvain.be	Accès direct hall d'entrée  Rue Haigne, 17 B-7500 Tournai Tél. : +32 (0)69 25 03 22 Fax : +32 (0)69 25 03 88
Service des inscriptions (Secrétariat des étudiants)	Les jours ouvrables, du lundi au jeudi: 8h30-12h00 et 13h00-16h30 le vendredi: 8h30-12h00 et 13h00-14h45 **  Melle Christina Nastri E-mail : christina.nastri@uclouvain.be	Accès direct hall d'entrée  Rue Haigne, 17 B-7500 Tournai Tél. : +32 (0)69 25 03 22 Fax : +32 (0)69 25 03 88
Service Aide	lundi 8h30-15h45 mardi et jeudi : 13h00-16h00  Mme Stéphanie Coupie Email : stephanie.coupie@uclouvain.be	1er étage  Rue Haigne, 17 B-7500 Tournai Tél : 069/ 250 322
Bibliothèque	En période de cours : début septembre à fin juin Lundi : 10h00 – 17h30/19h00 (*) Mardi : 10h00 – 17h30/19h00 (*) Mercredi : 10h00 - 17h30 Jeudi : 10h00 – 17h30/19h00 (*) Vendredi : 10h00 - 12h00 (* ) permanence étudiante: consultation et étude uniquement, pas de prêts ni inscription possibles	Rue du Glategnies, 6 B-7500 Tournai Tél. : +32 (0)69 25 03 22
Cafeteria	De 12h00 à 13h30 *	Rue du Glategnies, 6 B-7500 Tournai Tél. : +32 (0)69 25 03 22

\*\*tous les jours, sauf week-end et jours fériés (fermetures annuelles à préciser) - Ces horaires sont susceptibles de modifications

## 7.2 Les lieux: situation géographique, accessibilité, les locaux, parking, vélos,...

**Tournai est une ville transfrontalière, au cœur de l'eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, à deux pas de**

Lille 27 km  
Courtrai 30 km  
Mons 49 km  
Gand 72 km  
Bruxelles 89 km  
Louvain-la-Neuve 116 km  
Anvers 125 km  
Paris 238 km  
Amsterdam 294 km  
Londres 306 km



**En train** : gare SNCB de Tournai. Les tarifs et horaires de train sont disponibles sur [www.sncb.be](http://www.sncb.be) ou au 0032(0) 25 28 28 28.

13 min. à pied via Rue de l'Athénée, Place Clovis, Rue St Brice et entrée Rue Haigne

3 min. à vélo - Vélos mis à disposition entre la gare et le site facultaire

Les étudiants bénéficient de tarifs avantageux pour les transports en communs.

### **En voiture** :

Coordonnées GPS: latitude: 50.6061474 - longitude: 3.397549300000037

Venant de Mons via l'E42 : sortie 32 en direction de Tournai

Venant de Lille via l'A27 et l'E42 : sortie 35-Marquain en direction de Tournai

Arrivée Rue St-Jean - Parking possible Rue St-Jean, Rue Galerie St-Jean, Rue du Onzième Régiment d'Artillerie ou Quai du luet d'Antoing.

Ensuite à pied, rejoindre la rue du Gategnies via la rue du 1er Régiment de chasseurs à cheval.

### **A vélo** :

La mobilité douce est favorisée au centre-ville. Les cyclistes peuvent se greffer sur le Ravel qui longe l'Escaut.

Un parking à vélos est à votre disposition dans la cour devant les ateliers de moyens d'expression.

L'adresse du nouveau site : l'entrée principale s'effectue à partir de la Rue du Gategnies, 6 à Tournai. Pour l'administration, on s'adressera à la Rue Haigne, 17.

Les informations concernant les parkings vous seront communiquées ultérieurement.

### 7.3 La nouvelle implantation de la faculté au centre de Tournai

L'agence Aires Mateus a été désignée auteur de projet pour la nouvelle implantation de la faculté LOCI à Tournai !

En groupement avec l'entreprise Tradeco & Potteau, les architectes de Aires Mateus (Lisbonne) prennent en charge la configuration du site tournaisien de notre faculté, au sein du quartier Saint-Jean - en centre-ville.

Cette décision conclut un processus appel d'offre où cinq groupements avaient été retenus. Les architectes Lacaton & Vassal, Robbrecht & Daem, V+, AAVO et Aires Mateus ont conduit les propositions de ces groupements.

C'est l'application de critères exigeants et précis qui a conduit à la sélection du groupement Aires Mateus / Tradeco & Potteau. L'invention comme l'agilité urbaine et architecturale de leur proposition s'allient au réalisme requis pour assurer une édification sous un délai et un budget étroits.

Au-delà de l'épanouissement de la faculté, c'est le défi d'une interaction féconde entre l'université et la ville de Tournai qui s'ouvre à présent. Le projet se veut accueillant aux résidents du quartier et de la ville. La bibliothèque et la cafeteria seront ouvertes au public, le forum reliant les deux rues sera un lieu de convivialité, la maison des chercheurs accueillera également des expositions et sera un endroit de rencontres avec la population locale, un nouvel auditoire de 300 places sera à disposition pour des conférences...Une maison des étudiants, gérée en autonomie, sera mise à leur disposition.

La faculté s'y établit en février 2017 !

L'adresse principale : Rue du Glategnies, 6 – 7500 Tournai

L'adresse postale : Rue Haigne, 17 – 7500 Tournai

